



Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.32 ler juillet 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION Trente-septième session 9 juin-3 juillet 1997 Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur: Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 31. <u>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</u>

1. À sa 17e séance, tenue le 20 juin 1997, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 31, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

2. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les gros travaux d'entretien des bâtiments de l'Organisation des Nations Unies et ont appuyé sans réserve les propositions énoncées dans le chapitre. Certaines ont indiqué qu'un programme d'entretien préventif serait plus économique qu'un programme de remise en état en fonction des besoins. Une délégation a déclaré que le programme de transformation et d'amélioration devrait porter essentiellement sur les locaux où les réunions avaient lieu. Une autre était d'avis que le programme de transformation et d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien devrait avoir pour objet de créer des conditions de travail acceptables aussi bien pour les fonctionnaires travaillant dans les bâtiments que pour les participants aux réunions. Tout en reconnaissant qu'il était important d'entretenir les bâtiments, une délégation a estimé que, compte tenu des difficultés financières de l'Organisation, les ressources qui étaient allouées aux travaux d'entretien devraient être réduites. D'autres ont approuvé sans réserve les montants demandés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il

E/AC.51/1997/L.4/Add.32 Français Page 2

était nécessaire de préserver l'intégrité architecturale de tous les bâtiments de l'Organisation des Nations Unies.

Conclusions et recommandations

3. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif du chapitre 31, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien.
